
1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

NAMOANO Yemboado Georges
Direction de la Faune et des Chasses / Ministère
de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 BP 7044 Ouagadougou 03. Burkina Faso.
Tél.: (226) 50 35 69 71 / 70 01 62 46
E-mail: namoano_yg@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Date d'inscription Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

01 juillet 2007

3. Pays :

Burkina Faso

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Forêt Galerie de Léra (Nan, Tchèfoun)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie ; ou
iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

La zone est entourée essentiellement de champs rizicoles et de plantations (d'anacardes). La limite tracée à 500 m du front de la formation végétale (buffer au laboratoire), représente celle de l'environnement immédiat. Cet espace est sous l'influence de la nappe d'eau sous la forêt et surtout de la formation végétale en terme de distribution d'espèces aquatiques (animaux et végétations). Elle correspond à la frange de dégradation. La route de Sindou – Loumana matérialise la limite de la zone du nord-ouest au sud-ouest.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Le site se situe entre les coordonnées suivantes

Latitude : 10° 36' 00'' N; Longitude : 05° 18' 20'' O.

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Région administrative : les Cascades,

Province : la Léraba, chef lieu : Sindou

Département : Loumana

Village: Léra

Le Sindou est l'importante ville la plus proche de la Forêt.

Le village de Léra est situé à 20 km de Sindou et à une trentaine de kilomètres de la frontière avec la Côte d'Ivoire et le Mali.

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1996 donne le nombre d'habitants suivants pour les localités de :

Loumana (département) : 1848

Léra: 512

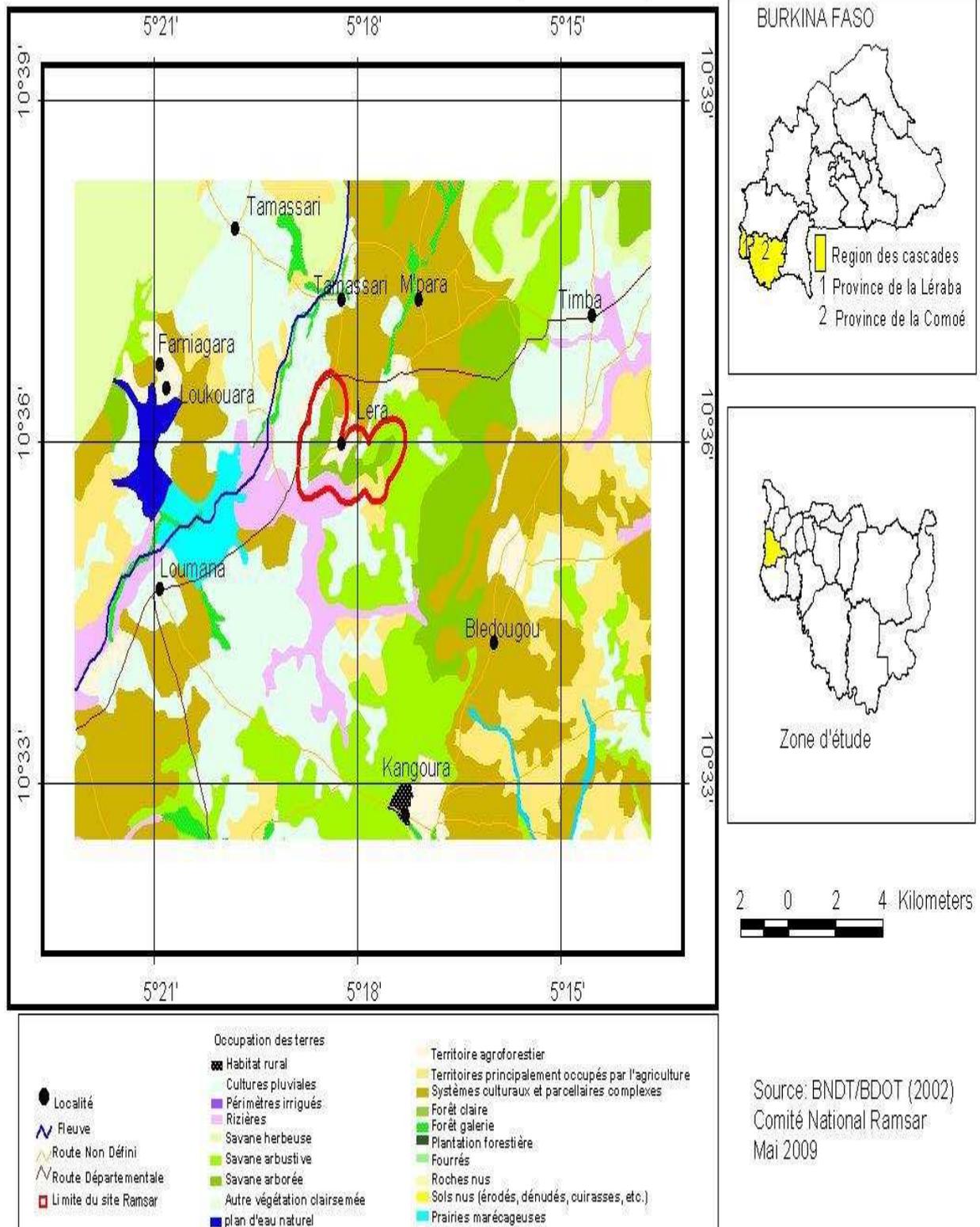
10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

500 m d'altitude moyenne

11. Superficie : (en hectares)

451 ha dont 200 ha couverts par la galerie forestière.

FORET GALERIE DE LERA (SITE RAMSAR)



12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La forêt galerie de Léra est constituée d'un cours d'eau saisonnier, c'est une zone humide de type P. Elle regorge d'une importante diversité floristique (voir point 21 flores remarquables)

dont certaines espèces sont uniques à cette forêt au niveau du Burkina Faso. L'importance de la formation forestière du site participe énormément à la protection contre les tempêtes. Le site contribue à l'alimentation de la nappe souterraine, au contrôle des inondations et de l'érosion. La galerie forestière est caractérisée par l'occupation d'espèces guinéennes. Selon la carte, le site est localisé à 5 km environ à l'est d'une importante retenue d'eau.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : L'importance des galeries forestières constitue la formation forestière tributaire de la présence du cours d'eau. Ces galeries sont des irradiations de la forêt dense tropicale humide dans des zones où celles-ci ne peuvent exister ou se maintenir ; ce sont des bandes plus ou moins larges de forêts décidues ou sémi-décidues, ou même de forêts claires susceptibles d'être périodiquement inondées. Les espèces participantes sont celles en situation riveraine normale dans une zone climatique donnée, ou celles forestières des zones climatiques voisines plus humides. C'est dans l'unique région biogéographique du Burkina Faso où se développent les groupements de *Cola cordifolia* et *Manilkara multinervis*, qui sont des forêts denses sémi-décidues à strate supérieure haute de 30 à 40 m. *Berlinia grandiflora*, *Cola cordifolia*, *Ceiba pentandra*, *Chorophora excelsa* sont aussi de grands arbres émergents.

Critère 2 : La forêt galerie de Léra abrite des espèces rares et menacées d'extinction notamment le crocodile (*Crocodylus niloticus*) ; celui-ci fait l'objet d'interdiction de capture ou de chasse dans la réglementation nationale et est inscrit dans l'annexe 1 de la CITES pour le Burkina Faso. On peut citer également l'exemple de certaines espèces animales qui, bien que abondantes dans certaines autres régions du pays, sont très rares dans cette zone ; ce sont : le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le cob de buffon (*Kobus kob kob*), le céphalophe de grim (*Sylvicapra grimmia*), etc. Ces espèces bien qu'elles ne sont pas classées (CR, EN ou VU) dans la liste rouge de l'UICN et dans la CITES constituent des espèces rares dans la zone biogéographique et méritent une protection intégrale pour la conservation de la diversité biologique.

Critère 3 : Le caractère sacré du site lui met à l'abri de toute exploitation anarchique, favorisant ainsi le maintien de la diversité biologique dans son ensemble. Les espèces végétales et animales qui favorisent le maintien de la biodiversité sont entre autres : *Cola cordifolia*, *Elaeis guineensis*, *Anchomanes difformis*, *Dioscorea preussii*, *Paullinia pinnata*, *Ouratea glaberrima*, *Antiaris africana*, *Leea guineensis*, *Khaya senegalensis*, *Nervilia umbrosa*, etc. pour les espèces végétales et le crocodile (*Crocodylus niloticus*), le varan (*Varanus exanthematicus*), le python royal (*Python regius*), l'agoutis (*Thryonomys swinderianus*), la roussette (genres *Myonycteris* et *Epomophorus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le cob de buffon (*Kobus kob kob*), le céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), etc. pour les espèces animales.

L'orchidée *Nervilia umbrosa* est endémique à cette forêt au Burkina Faso.

Critère 4 : Le site sert de refuge dans des conditions difficiles pour certaines espèces d'animaux sauvages (le crocodile, le varan, le python, les roussettes, etc.) et de flore (*Nervilia umbrosa*). Ces espèces sont à un stade critique de leur vie. En effet, cette forêt constitue l'unique de son genre dans cette zone par la composition de sa formation forestière et son caractère écologique particulier. Le site contribue également à la reproduction des espèces ci-dessus citées.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) Région biogéographique :

La forêt galerie de Léra appartient à la vaste région phytogéographique soudano-zambienne s'étalant du Sénégal à la Namibie en passant par la Somalie. Elle appartient au domaine phytogéographique soudanien. D'après Guinko (1984), elle est localisée précisément dans le secteur soudanien méridional, dans le district de la Comoé.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Le système de régionalisation biogéographique au Burkina Faso est en secteurs et se subdivise selon les zones climatiques comme suit :

Domaine sahélien

- Secteur sahélien strict
- Secteur sub-sahélien

Domaine soudanien

- Secteur soudanien septentrional
- Secteur soudanien méridional

cf. GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995) ; Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Le site couvre 200 ha. Le substrat est granitique et schisteux donnant dans la majeure partie de la zone des sols ferrugineux tropicaux lessivés sur des textures sableuses, sablo-argileux et argilo-sableux. Ce sont des sols qui se développent sur des matériaux riches en argile kaolinique et se caractérisent par une richesse en oxyde et hydroxyde de fer.

Le climat est du type sud-soudanien avec une pluviométrie variant de 1 100 à 1 400 mm par an avec une saison sèche de 4 à 5 mois. Il faut signaler cependant que depuis une trentaine d'années, la région de Sindou est sujette à une baisse de la pluviosité. Sur le plan de la température, les maximales sont de l'ordre de 38 °C en mars – avril. Elles descendent à 14 °C en janvier.

L'écoulement de l'affluent du fleuve Comoé, la Léraba, donne lieu à une mare saisonnière d'environ 3 m de profondeur dans la forêt de Léra dont son régime hydrologique est caractérisé par trois saisons : une saison de crue du mois d'août à octobre, une saison d'étiage de novembre à janvier et une saison de déshydratation de février à mai.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

La forêt galerie de Léra est située dans le bassin hydrographique de la Comoé dont les principaux fleuves sont la Comoé (15 871,37 km²) et son affluent la Léraba (2 518,63 km²) ce dernier traversant le village Léra. La Léraba occupe le centre du site. Elle coule d'est en ouest. C'est en aval de la Léraba que la pente devient faible, favorisant l'étalement de l'eau pour former des mares dont celle de la forêt.

Avec un relief d'une altitude moyenne de 500 m, la région du bassin versant est très accidentée dans sa partie nord/ouest par une falaise gréseuse d'une hauteur de 100 m environ. On distingue trois types de sols : sols ferrugineux tropicaux, sols ferralitiques et sols alluviaux hydromorphes.

Le climat est de type chaud avec des températures oscillant de 16 à 37 °C.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

L'importance en tant qu'écosystème particulier pour les populations se situe également dans les différentes valeurs et fonctions hydrologiques, parmi lesquelles on peut citer : la recharge de la nappe phréatique, la prévention ou la régulation des inondations, la stabilisation du micro-climat, la protection contre les tempêtes, etc.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

La forêt est traversée par l'affluent du fleuve Comoé qu'est la Léraba et la limite de cette forêt constitue la zone humide de 200 ha. Elle est de type continental saisonnier et est unique de son genre dans la région.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Dans la commune de Loumana, il existe plusieurs galeries forestières à l'instar de celle de Léra qui est constituée d'espèces ombrophiles, d'épiphytes et de nombreuses espèces d'hydrophiles (photo 3 et 4). La forêt de Léra est limitée au sud et à l'extrême ouest par une zone marécageuse dont la végétation forestière est une formation essentiellement constituée d'*Elaeis guineensis*, avec comme arbres émergents : *Khaya senegalensis*; *Ceiba pentandra*, *Elaeis guineensis* et *Diospyros mespiliformis*. Les espèces les plus évidentes sont celles de la savane soudanienne, mais avec un plus grand nombre de *Khaya senegalensis* et de *Daniellia*

oliveri ; ce qui, avec *Isoberlinia doka*, prêle une apparence de "parc" à la savane. Les formations de forêts galeries et ripériennes peuvent être extensives, et mélangées avec des espèces guinéennes telles que *Erythrophleum guineense*, *Anthocleista nobilis*, *Dialium guineense*, *Chlorophora excelsa*, *Andira inermis*, *Cola gigantea* et *Anthostema senegalensis*.

La galerie forestière, elle est dominée par les espèces *Cola cordifolia* et *Elaeis guineensis*. Des variantes de ce groupement apparaissent çà et là en fonction des conditions écologiques locales, ce qui donne un certain zonage de la végétation.

- *Zone 1* : variante à *Elaeis guineensis* et *Cola cordifolia*. Cette variante évolue sur des sols ferrallitiques exondés à texture très fortement sableuse et recouvre environ 70% de la superficie du site.

- *Zone 2* : variante à *Cola cordifolia* avec un net recul d'*Elaeis guineensis*. Cette deuxième variante se trouve sur des sols ferrallitiques très humides à texture argileuse ou argilo-sableuse.

- *Zone 3* : variante à *Elaeis guineensis*. La physionomie de cette zone est marquée par une forte présence d'*Elaeis guineensis* et une absence souvent remarquable des grands arbres. Couvrant près de 15% du site, cette variante se développe sur des sols ferrallitiques également très humides mais à horizons sableux, sablo-argileux ou sablo-limoneux.



Photo 3 : Vue intérieure de la forêt
(OUATTARA B.)



Photo 4 : Vue entrée de la forêt
(OUATTARA B.)

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les espèces participantes à la constitution des formations sont essentiellement d'espèces de zone climatique plus humide. Ainsi, les espèces sont uniques de ce genre dans la région ; parmi ces espèces on peut énumérer *Cola cordifolia*, *Manilkara multinervis*, *Berlinia grandiflora*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora excelsa*, *Nervilia umbrosa* (espèce rare, rencontrée uniquement dans cette forêt)

Cette flore est aussi remarquable au vu de son importance socio-économique pour les populations. Des enquêtes sur l'utilisation des plantes, il ressort qu'au total 67,64% des plantes sont utilitaires pour les populations, dans la pharmacopée, l'alimentation, le fourrage, la vannerie, la teinture, la construction, etc.

Parmi ces espèces utilitaires on peut citer :

- pharmacopée : *Hibiscus sterculifolius*, *Lonchocarpus cyanescens*, *Malacantha alnifolia*, *Olax subscorpioidea*, *Tetracera alnifolia*, *Trema guineensis*, etc.
- alimentation : *Rothmannia longiflora*, *Gardenia erubescens*, *Cola cordifolia*, *Parkia biglobosa*, *Elaeis guineensis*, *Hibiscus sterculifolius*, etc
- fourrage : *Uncaria talbotii*, *Landolphia dulcis*, *sterculia tragacantha*, *Dalbergia boehmii*, *Acridocarpus chevalieri*, *Antidesma venosum*, etc.
- vannerie, teinture, construction : *Xylopiya elliottii*, *Eulophia cristata*, *Strophanthus sarmentosus*, *Raphia sudanica*, *Mucuna pruriens*, *Cordia myxa*, etc.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

D'importante population de roussettes où chauves-souris (genres *Myonycteris* et *Epomophorus*) colonisent le dessous des frondaisons les plus élevées ; leur présence s'observe pendant les mois de mars et d'avril (période de la production des mangues).

Aucun inventaire de la faune n'a réellement été conduit, mais la zone, de part l'importance de sa diversité biologique et de son habitat, notamment les remarquables forêts galeries pouvant abriter des espèces de forêts denses humides, offre un bon potentiel pour une haute diversité spécifique de la faune.

Les roussettes sont les espèces de faune remarquables de par leur impressionnant nombre dans la forêt et leur importance socio-économique ; c'est grâce à cette espèce que la chasse est pratiquée dans la forêt. Mais, il y a lieu de signaler que depuis 2005, la population de Léra a demandé à ce que les structures chargées de la faune interdisent la chasse dans la forêt.

D'autres espèces animales remarquables de par leur rareté sont le crocodile (*Crocodylus niloticus*), le varan (*Varanus exanthematicus*), le python royal (*Python regius*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le cob de buffon (*Kobus kob kob*), le céphalophe de grim (*Sylvicapra grimmia*).

Aucun inventaire de l'avifaune n'a été réalisé. Notre visite dans le site nous a permis de dénombrer les espèces terrestres suivantes : Perroquet youyou (*Poicephalus senegalus*), Touraco violet (*Musophaga violacea*), rolhier à ventre bleu (*Coracias cyanogaster*), Cossyphé à calotte blanche (*Cossypha albicapilla*), Erémomela à dos vert (*Eremomela pusilla*), Tisserin masqué (*Ploceus heuglini*), Piacpiac africain (*Ptilostomus afer*), Gonoleck de barbarie (*Laniarius barbarus*), etc.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

La mare située à l'intérieur de la forêt de Léra (laquelle n'est pas classée), a un caractère sacré. De temps à autre, elle reçoit la visite de touristes. Ces touristes ne sont pas autorisés à s'approcher des limites de la mare. Selon l'entretien avec Monsieur Traoré Siaka, délégué du village de Léra, il ressort qu'un jour (date non précisée) des paysans ayant récolté leur mil, en ont fait un tas en attente d'un jour de marché. Mais durant une nuit, l'eau venue on ne sait d'où et a encerclé le tas de mil : voilà comment est née la mare.

Selon toujours le délégué, il est possible de faire quitter la mare de son lit par une incantation que seuls les griots maîtrisent, lui-même en a été témoin plusieurs fois. Il témoigne aussi que la mare exauce tous les souhaits de toute personne qui en formule. Une fois les souhaits

exaucés, l'intéressé a obligation de procéder à des sacrifices en signe de remerciements et de reconnaissance.

Concernant la baisse du niveau de l'eau de la mare, elle s'expliquerait par le comportement d'un pêcheur Vonons (venu du Mali), qui en voulant savoir qui exauçait les vœux, a surpris deux filles. Pris de peur, il monta dans un arbre. Après la disparition des filles, il pût descendre, mais dès sa descente le niveau de l'eau baissa.

Les sacrifices à la mare se faisaient, il y a de cela longtemps, par les autochtones de Léra. Mais avec l'islamisation, ce sont maintenant les gens des autres contrées (localités) qui les font.

C'est un site où se mène la chasse aux roussettes, mais depuis deux ans déjà, la population a demandée la suspension de celle-ci. La principale activité agricole de la zone est la riziculture ; ensuite on observe d'importants vergers d'anacarde (activité très développée dans la région).

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

L'importance de la forêt pour la population de Léra est avant tout pour son aspect sacré ; donc sa conservation aujourd'hui par ces populations est liée d'abord à cet aspect avant tout autres choses (cueillette, stabilisation du climat, etc.). Ses caractéristiques écologiques dépendent intimement de son interaction avec les populations autochtones, donc de son caractère sacré.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Une diversité de groupes ethniques peuplent la zone et ici comme ailleurs, c'est le principe du premier occupant qui prévaut dans l'appropriation de l'espace. Les derniers immigrants reçoivent une délégation de pouvoir foncier des premiers pour gérer la portion du terroir qui leur a été octroyée.

La forêt est une entité villageoise ; c'est grâce à son caractère sacré que les communautés locales ont trouvé la nécessité de la délimiter et la conserver. Seul le propriétaire terrien a un verger d'anacardes sur les limites de la forêt.

b) dans la région voisine :

C'est le même principe du premier occupant qui prévaut dans l'appropriation de l'espace et dans la délaguation du pouvoir foncier aux immigrants.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

La visite du site dont nous proposons à inscription, nous a permis de constater l'existence d'un verger d'anacarde dans les parties élevées appartenant au propriétaire terrien. Aussi, la chasse et le pâturage qui se pratiquaient dans le site ont été interdits par les communautés locales.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Sur son bassin versant se pratiquent les activités agricoles (maïs, sorgho, mil, riziculture, etc.). On rencontre sur ce même bassin versant d'importants vergers d'anacardes et d'orangers associés à des cultures de tubercules (manioc, igname). C'est la région où la chasse villageoise (de subsistance), la pêche et l'élevage sont pratiqués par les populations.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- les feux de brousse incontrôlés pratiqués par les communautés locales.;
- les phénomènes d'envasement et d'atterrissement dus aux activités agricoles pratiquées en amont de l'affluent la Léraba et parfois dans le lit du cours d'eau ;
- le braconnage : bien que le site soit sacré et que la chasse soit interdite, l'influence de certaines religions, notamment musulmane font que d'autres (autochtones) ne respectent pas ce caractère sacré et entre dans la forêt pour faire la chasse aux roussettes ou à toutes autres espèces ; de même, des étrangers venant d'autres villages ou d'autres régions ne connaissant pas les interdits de la forêt ;
- la pression démographique : c'est l'une des régions où il existe encore des terres fertiles qui attirent les populations des régions défavorisées du pays ;
- l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans la culture de coton entraîne certainement la pollution de l'eau de l'affluent d'une manière générale.

b) dans la région voisine :

Les mêmes facteurs défavorables au site sont également observés dans la région voisine. Sauf que pour le cas du braconnage, il est plus constaté en période de fermeture de la chasse. Est en situation de braconnier toute personne n'ayant pas un permis de chasse en période d'ouverture de la chasse.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

La forêt est considérée comme une forêt villageoise, même qu'elle ne dispose pas d'un document officiel de classement. C'est par son caractère écologique particulier que les différentes structures et institutions intervenant dans la gestion des ressources forestières et les chercheurs, se sont intéressés à elle. Le caractère sacré également a suscité l'intérêt des populations à la conserver.

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

La forêt n'a pas encore bénéficiée de l'élaboration d'un plan d'aménagement.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Avec l'appui des services forestiers de la province de Sindou, le comité villageois de gestion des terroirs de Léra a pu bénéficier d'un financement du FEM/ONG pour mener des activités de sensibilisation, de délimitation (plantation d'essences locales (*Ceiba pentandra*, *Kaya senegalensis*, palmier à huile), de matérialisation avec des plaques de signalisation, d'ouverture de pare-feux.

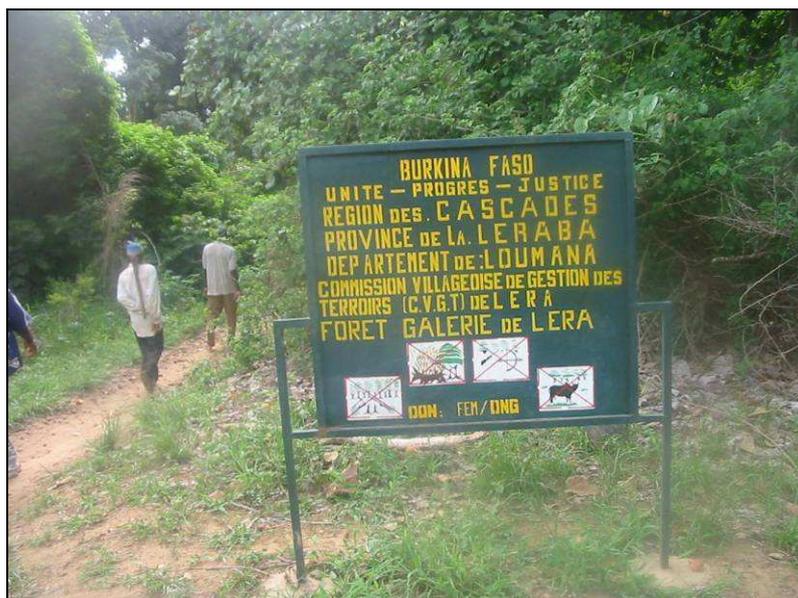


Photo 3 : Plaque signalétique de la forêt galerie de Léra (OUATTARA)

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Dans le cadre de ce même appui du FEM/ONG, des mesures conservatoires sont envisagées, il s'agit de la construction d'une digue en aval du cours d'eau afin de rendre la mare permanente ; il est également prévu la réalisation d'un inventaire faunique afin d'avoir des informations sur les espèces présentes. Les espèces de faune ci-dessus citées sont des observations occasionnelles des populations et des services forestiers.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Des projets de recherche proprement dits, on ne retrouve pas sur le site à part l'activité d'inventaire qui sera réalisée dans le cadre du financement du FEM/ONG.

Aussi, le comité villageois de gestion des terroirs a mis en place avec l'appui technique des services forestiers et du financier du Programme National de Gestion des Terroirs, un groupe de paysans forestiers pour assurer la surveillance de la forêt.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du FEM/ONG, des activités de sensibilisations et d'éducation sont menées par la réalisation de formation sur des thèmes tels que : défriches

contrôlées et régénération naturelle assistée, techniques d'ouverture des pares feux, inventaire d'espèces floristiques utiles, l'apiculture, etc.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

A part la chasse aux roussettes qui se réalisait il y a de cela deux ans et intéressait les nationaux, aucune activité de loisir ni de tourisme n'est particulièrement menée dans le site. Il n'existe pas non plus d'infrastructures touristiques, alors même que la région est touristique avec les pics du Singou visités annuellement par de nombreux touristes nationaux et occidentaux.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le Gouvernorat de la Région des Cascades au (00226) 20 91 03 44, fax : (00226) 20 91 07 70 et par le Haut Commissariat de la province de Sindou au (00226) 20 91 85 10 pour l'autorité publique qui a la juridiction territoriale et pour la juridiction fonctionnelle aux fins de conservation la Direction régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascade au (00226) 20 91 00 07 par sa Direction provinciale à Sindou au (00226) 20 91 85 15.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Comité Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT) de Léra au (00226) 76 08 44 64 et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à travers la Direction provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie de Sindou au téléphone (00226) 20 91 85 15 et à l'adresse 03 BP 7044 Ouagadougou 03. Burkina Faso.



Photo 5 : CVGT de Léra en échange avec la mission de description du site (OUATTARA B.)

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- FONTES. J., et GUINKO. S.** (1995) : *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso*. Notice ; Ministère Coopération Française – Projet Campus (88 313 101) ; 53 pages + annexes.
- GIRE** (2000) - *Le bilan des écosystèmes humides et de leur vulnérabilité*. Rapport technique n° RT-OTEG-R 1.6 : 105 pages.
- GUINKO, S.** (1984) - *Végétation de la Haute Volta*. Thèse Doc. Etat Sc. Nat. Univ. Bordeaux III. 2 volumes. 394 pages.
- OUOBA P.** (1999) - *La forêt de Léra : structure, composition floristique et impact socio-économique*. Mémoire de D.E.A. université de Ouagadougou, 57 pages.
- UICN** (1994) – *Zones Humides du Burkina Faso. Compte rendu d'un séminaire sur les zones humides du Burkina Faso*. Ouagadougou, 290 pages.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org.